



Enregistrement : le Management fait courbe rentrante... suite à une plainte du Front commun syndical

La semaine dernière, le Front commun syndical a protesté violemment contre la note de service unilatérale et incomplète de l'administrateur de la Sécurité juridique et de la collecte et échange d'informations au sujet de prestations extraordinaires, travail le samedi et possible retrait de congés pour le personnel des bureaux d'enregistrement.

**Suite à cette réclamation, un Comité intermédiaire de Concertation
a été convoqué ce mardi 16 décembre.**

Le management y a expliqué que la note de service précitée « *était en fait destinée aux directeurs régionaux* », afin que ceux-ci lui expliquent « *comment ils pensaient motiver leur personnel de manière à ce que les retards des bureaux d'enregistrement puissent être résorbés* ».

Le management a ensuite avoué modestement « avoir commis une erreur » concernant le travail du samedi, sans concertation préalable avec les syndicats.

En fin de compte, les points suivants ont été convenus :

1. Il y aura une nouvelle note de service, adressée cette fois à tous les membres du personnel. Il y sera fait appel à des volontaires pour résorber les retards. Les agents des bureaux d'enregistrement pourront donc se présenter **volontairement** pour travailler entre Noël et Nouvel-An, et également le samedi. En même temps, la nouvelle note expliquera les compensations auxquelles ces agents pourront prétendre.
2. Les collègues qui, au 1^{er} janvier 2015, seront **transférés à la Région Flamande** pourront également proposer leurs services, comme **volontaires**, pour ces prestations extraordinaires. Le management s'engage à ce que la Région Flamande honore les compensations valables pour ces prestations extraordinaires.

Le Front commun syndical conseille aux agents qui seraient dans ce cas de s'assurer, *préalablement et par courriel (!)* au Vlabel que l'Autorité flamande garantisse en effet d'accorder les jours de congé compensatoire qui en découleraient.

3. Le mercredi 17 décembre, le management, lors d'une réunion avec les directeurs régionaux, clarifiera oralement **l'interprétation correcte** de cette nouvelle note de service. Ensuite, l'accent sera mis sur le fait qu'il **ne s'agit nullement d'augmenter la pression sur le personnel**, mais bien réellement de trouver des volontaires pour les prestations extraordinaires demandées.
4. **Les congés accordés précédemment ne pourront uniquement être annulés** que par un directeur régional, après qu'il ait démontré que tout a été mis en œuvre pour trouver suffisamment de collaborateurs. Le management insiste sur le fait que ceci ne se passera probablement pas.

Le Front commun syndical est satisfait de ce résultat !

Néanmoins, nous ne pouvons que déplorer tout ce remue-ménage, qui aurait pu être évité si, dès le début, on avait pris au sérieux le rôle des organisations syndicales représentatives, en débattant préalablement avec nous des notes de service.

Les syndicats sont bel et bien utiles et nécessaires !